



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre le cancer

Question au Gouvernement n° 634

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE CANCER

Mme la présidente . La parole est à M. Nicolas Thierry.

M. Nicolas Thierry . L'incidence des cancers a doublé en France entre 1990 et 2023, atteignant aujourd'hui 157 000 décès annuels. C'est le résultat, non seulement de la démographie, mais aussi de la hausse de certains facteurs de risque.

Face à ce constat alarmant, nous devons affronter une réalité : les causes comportementales – tabac, alcool, alimentation – ne suffisent pas à tout expliquer. Une variable reste sous-estimée : l'exposition environnementale – exposition professionnelle, perturbateurs endocriniens, pesticides, pollution de l'air, de l'eau et des sols. Ces facteurs pèsent lourd et doivent être pris en considération au même titre que les causes comportementales. Ils sont pourtant peu documentés.

Or pour comprendre ce phénomène d'exposition, il existe un outil efficace, reconnu par les scientifiques et déjà utilisé dans de nombreux pays : le registre national des cancers.

Aujourd'hui, nous ne disposons que de registres locaux, couvrant seulement 24 % de la population française. C'est insuffisant et incompréhensible. Les grandes agglomérations – Paris, Lyon ou Marseille – ne sont pas couvertes alors qu'elles concentrent certaines pollutions, notamment atmosphériques. Des régions industrielles échappent également à toute forme de registre. Nous laissons ainsi ces zones dans un angle mort.

Dans de telles conditions, impossible de repérer des clusters de manière exhaustive et d'analyser finement les liens entre pollution et maladies. C'est une faille dans notre politique de prévention.

Une proposition de loi visant à créer un tel registre a été adoptée à la quasi-unanimité au Sénat il y a deux ans mais n'a jamais trouvé de débouché à l'Assemblée. Elle est soutenue par de nombreux élus, des associations et des scientifiques, comme le montre la tribune publiée ce matin sur le site du journal *Le Monde* à l'initiative de l'association Jeune et rose.

L'attente est forte chez les associations de patients, dans la communauté scientifique mais aussi chez nombre de nos concitoyens. Quelle est la position du gouvernement ? Comptez-vous soutenir la création d'un registre national des cancers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Vous l'avez dit, le cancer est un fléau

qui touche toutes les familles. Nous devons donc faire feu de tout bois afin de faire reculer cette maladie en France.

Tout d'abord, il est possible d'éradiquer certains cancers. Je pense au cancer du col que l'on peut vaincre grâce à la vaccination contre le papillomavirus. Avec la ministre de l'éducation nationale, nous allons d'ailleurs relancer une campagne de vaccination destinée aux 11-14 ans.

Il faut ensuite favoriser l'accès au dépistage. Malheureusement, seul 50 % du public visé y a recours, qu'il s'agisse du cancer colorectal ou du cancer du sein. Nous nous interrogeons, comme d'autres pays européens, sur l'éventualité d'un abaissement de l'âge du dépistage, notamment s'agissant du cancer du sein.

Enfin nous travaillons avec la sénatrice Sonia de La Provoté et l'association Jeune et rose sur un projet de création d'un registre national. Je suis heureux de vous dire que je suis très favorable à un tel outil. Il permettra de se rendre compte du poids des causes multifactorielles des cancers, sachant qu'elles sont évitables, par exemple lorsqu'elles sont liées à un comportement – le tabac ou l'alcool, entre autres –,...

Mme Marie-Charlotte Garin . Et aux pesticides !

M. Yannick Neuder, *ministre*mais aussi de mesurer de nombreux paramètres comme la qualité de l'eau et de l'air ou les microparticules – notamment les pesticides. Nous avons donc besoin de ce type de registre pour pratiquer une médecine qui repose sur des preuves.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Thierry](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 634

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2025